

**Le CHSCT existe-t-il toujours ?**

Non. Les missions du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) sont désormais exercées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 par le comité social et économique (CSE).

**Représentation du personnel dans l'entreprise**

**Et aussi...**

- Congé de formation d'un membre du CSE en santé, sécurité et conditions de travail



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00